

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2019/252 Paraphe : FS
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Délibération n°DC2019/97	

Nombres de membres : Le seize octobre deux mille dix-neuf, le Conseil
En exercice : 124 Communautaire, s'est réuni à Vouziers sous la présidence
Présents : 75 de M. Francis SIGNORET.
Votants : 84
POUR : 84 (100 %) **Date de la convocation :** 08/10/2019
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0 M. Gérard DEGLAIRE est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : MMES ANDREY Danièle, BAUDART Martine, FOURCART Marie Hélène, GERARD Brigitte, HERBAY Christelle, JACQUET Ghislaine, LEFORT Sylvie, MERCIER Agnès, NOIRANT Louissette, PIEROT Chantal, ROGER Magali, THOMAS Andrée et MM ADAM Claude, ADIN Michel, AUDEGOND Mickael, BARRE Régis, BEBIN Patrick, BESANCON Tony, BIENVENU Bernard, BOIZET Guy, BOUILLON Daniel, BOUILLON Mathieu, BOXEBELD Pascal, BROUILLON Patrick, BROYER Jean, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, CARRE Joël, COLSON Dominique, CORNEILLE Jean Pierre, DANNEAUX Dominique, DEBOURCES Claude, DEGLAIRE Gérard, DUGARD Yann, ETIENNE Philippe, FERON Patrice, FLEURY Vincent, GODART Olivier, GOMEZ Jean Baptiste, GROSSELIN Jacques, HAULIN Bertrand, LAMY Dominique, LANTENOIS Jacques, LAURENT-CHAUVET Laurent, LEONI Alain, LESOILLE Patrick, LOUIS Jean Marc, MALVAUX André, MANCEAUX Christophe, MATHIAS Frédéric, MEENS François, MEIS Michel, MELIN Pascale, MENDES Michel, MIELCAREK Christian, MOUTON Francis, NIZET Daniel, NIZET Jacky, OUDIN Hubert, PAYEN Guy, PIC Jean Yves, PIERSON Florent, POTRON Francis, POU CET Éric, QUEVAL Guillaume, RENARD Damien, ROBIN Dominique, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, THIERION Vincent, THIERY Pierre, VAIRY Lionel, VALET Bruno, VAN STECKELMAN Gérard.

Représentés : Mme BECHARD Isabelle donne pouvoir de vote à M. MATHIAS Frédéric, Mme LESUEUR Patricia donne pouvoir de vote à M. ADAM Claude, Mme PAYEN Françoise donne pouvoir de vote à M. DUGARD Yann, M. DEMISSY Pierre donne pouvoir de vote à M. BOUILLON Mathieu, M. HANNEQUIN Laurent donne pouvoir de vote à M. MOUTON Francis, M. JUILLET Bruno donne pouvoir de vote à M. THIERION Vincent, M. MASON Jean Philippe donne pouvoir de vote à M. BROYEZ Jean, M. OUDIN Denis donne pouvoir de vote à M. COLSON Dominique, M. RAUSSIN Bruno donne pouvoir de vote à M. SIGNORET Francis.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET GENERAL

Vu la délibération n°DC2019/27 du Conseil communautaire du 08/04/2019 adoptant le budget primitif du budget général 2019 ;

Vu la délibération n°DC2019/89 du Conseil communautaire du 10 juillet 2019 approuvant l'avenant à la convention de Délégation de Service Public pour l'exploitation du centre aquatique ARGONA ;
 Considérant qu'il convient donc de prévoir les crédits nécessaires dont le montant maximum est de 21 090 € pour 1 an ;

Vu l'avis favorable remis par la Commission Finances et Contrôle de Gestion en date du 11/09/2019 ;
 Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire ADOPTE la décision modificative du budget général suivante :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 67, 678, autres charges exceptionnelles : - 10 545 €

Chapitre 67, 6743, Subv. de fonctionnement (vers. par le groupements): + 10 545 €

- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le
 et de sa publication ou notification le

22 OCT. 2019